

## Position de la délégation syndicale suite à la réunion

### du Jeudi 1<sup>er</sup> Février avec les représentants de l'Autorité Municipale

Outre les questions de la sortie du « mode Dégradé » de l'ensemble des structures de l'enfance et du retour à des conditions de travail décentes qui devront faire l'objet d'une « conférence de l'enfance » avec l'ensemble des acteurs, le mouvement social des agents de la collectivité de Draveil s'appuie sur **3 revendications principales**.

- Le versement d'une prime pouvoir d'achat
- La sécurisation et la pérennité des contrats et de l'emploi des agents
- La revalorisation des revenus des agents de « première ligne » et la prise en compte de la pénibilité et des particularités de ces emplois.

Nous prenons acte des propositions qui nous sont faites et du maintien du dialogue.

Toutefois l'accord de « sortie de crise » ne pourra être que global et doit donc repondre et apporter des solutions à **ces trois axes**.

En préalable, Le **paiement des jours de grève** de ce conflit local, découle du refus de l'autorité d'engager des discussions dès le dépôt du préavis de grève comme le prévoit la loi, ce qui aurait eu pour effet de suspendre le mot d'ordre de grève.

Le maire propose de prendre financièrement en charge 50 % et 50% reste à charge des agents aux choix retenues sur salaire ou donne la possibilité de rattraper, poser un congé demi-journée ou un RTT.

A ce jour, la proposition de l'autorité du versement d'une prime pouvoir achat d'un montant de **20 %** du seuil défini par le décret des maintenant et un second versement en complément conditionnée au vote du budget 2024, cela nous paraît bien en dessous de nos revendications et bien trop aléatoire.

**Nous fixons à 50% du montant prévu par le décret, le seuil minima non négociable et seulement s'il s'accompagne de mesures de revalorisation des revenus des agents.**

[territoriauxcgt91210@gmail.com](mailto:territoriauxcgt91210@gmail.com) Où Vous informer ? Nous tenons une permanence syndicale Tous les mardis de 9H à 13h30 au local CGT au fond de la cour Chapuis

Concernant la pérennité et la sécurisation des emplois actuels :

Aucune réponse concernant les contrats et la question de l'externalisation du service logistique , animation et scolaire ne nous a été faite.

## **Quand c'est flou , serait –ce qu'il y a un loup ?**

Nous demandons :

- l'arrêt du recours à des contrats de 3 mois (Sauf exception et nécessité de service). Le cas échéant l'élargissement des conditions de versement d'une prime de précarité avec un montant suffisamment dissuasive .
- La **securisation de tous les emplois vacants et des agents actuels** avec à minima un cdd 3 ans Renouvelable et leur mensualisation.
- Un plan multi-annuel de stagiairisation pour les agents éligibles
- L'application des textes en fin de contrat .

**En ce qui concerne , la revalorisation mensuel pour les metiers « premiere ligne » en contact avec les enfants et le public nous demandons des engagements fermes ( à minima nous demandons l'équivalent de 10pts de« NBI pour travaux insalubres et difficiles ») .**

Nous allons transmettre ce « point de situation» à l'ensemble des collègues

## **Mais pour nous le compte n'y est pas !**

**Nous les appelons dès maintenant à poursuivre et amplifier la mobilisation et à débattre des modalités des actions à venir, si aucune avancée significative n'a lieu avant le 10 fevrier 2024 date des vacances scolaires d'hiver .**